

■ Une évolution contrastée des indicateurs du recouvrement

Au mois de mars, les indicateurs du recouvrement affichent une évolution contrastée selon la taille de l'entreprise. En effet, certains indicateurs des entreprises de petite taille sont en recul tandis que ceux des entreprises de plus de 9 salariés sont en nette amélioration. Le taux d'impayés des entreprises de moins de 10 salariés est constant sur un an. Cette stabilité intervient deux mois après la première échéance trimestrielle de l'année. Elle s'explique notamment par une diminution des impayés, suite à non-déclaration, qui est compensée par l'augmentation des débits réels. Parallèlement, le taux de ponctualité des paiements est en progression de 0,79 point, confirmant ainsi la tendance observée sur le premier mois de l'année. En mars pour les petites entreprises, les demandes de délais progressent très légèrement sur un an glissant (+ 0,3 %). La comparaison sur les trois derniers mois connus par rapport aux trois mêmes mois de l'année dernière fait néanmoins ressortir une hausse importante de 7,4 %. Cette nouvelle hausse indique que la situation s'est détériorée pour les TPE (moins de 10 salariés) depuis le début de l'année, et ce, à l'inverse de la situation observée fin 2014.

Dans le même temps, les entreprises de plus de 9 salariés affichent un taux d'impayés en baisse sur un an (- 0,09 point). Cette baisse s'explique par la diminution des impayés, aussi bien pour les très grandes entreprises (2 000 salariés et plus), les grandes entreprises (250 à 1 999 salariés) que pour les PME (10 à 249 salariés). Le niveau des impayés est ainsi très bas pour ces entreprises. Par ailleurs, le taux de ponctualité de paiement des PME progresse de 0,15 point.

Sur l'ensemble des entreprises de plus de 9 salariés, les demandes de délais sont en forte diminution sur un an glissant (- 0,9 %). Cette évolution est identique à la tendance que l'on observe sur les trois derniers mois (- 11,2 %).

Chiffre clé

3 172 euros c'est le salaire moyen brut par tête en Ile-de-France pour le dernier trimestre 2014.



1 7 8 4 2

Indicateurs internes à la gestion de l'organisme

Évolution annuelle à fin mars 2015

Entreprises - 10 salariés

Taux de couverture immédiat + 0,79 pt

Taux des restes à recouvrer + 0,00 pt

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) + 0,3 %

Entreprises + 9 salariés

Taux de couverture immédiat * + 0,15 pt

Taux des restes à recouvrer - 0,09 pt

Nombre de délais demandés (sur 12 mois glissants) - 10,9 %

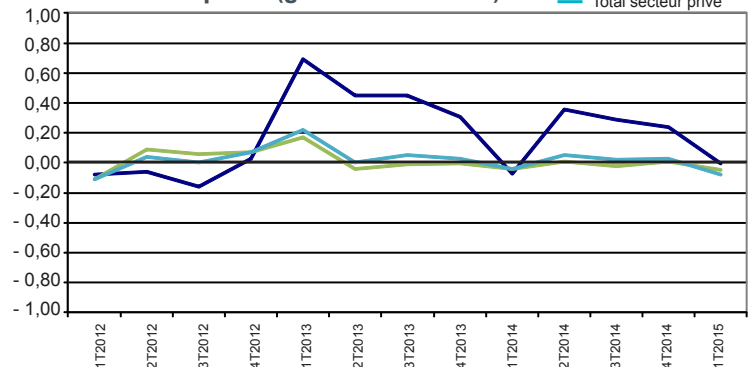
* hors entreprises de plus de 250 salariés

Taux de couverture immédiat : propension des cotisants à régler spontanément leurs cotisations.

Taux des restes à recouvrer : montant des cotisations non soldées par rapport aux cotisations déclarées par les entreprises.

Évolution des taux des restes

à recouvrer en point (glissement annuel)



Évolution des demandes de délais

(glissement sur 12 mois)



■ Une stagnation de l'emploi au dernier trimestre 2014

Au 4^e trimestre, l'emploi salarié privé en Ile-de-France stagne. À peine 400 emplois ont été créés durant ces trois mois. Sur un an, le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 12 600 salariés (+ 0,3 %). Cette hausse s'explique presque uniquement par la hausse de l'emploi au 1^{er} semestre 2014. Le marché francilien de l'emploi confirme néanmoins sa meilleure tendance que l'emploi national (- 0,2 %). Ainsi, l'Ile-de-France a été la région métropolitaine la plus dynamique en termes de création d'emplois en 2014. A contrario, toutes les régions limitrophes ont perdu de l'emploi en 2014.

La masse salariale progresse de 1,8 % sur un an cumulé (+ 1,5 % pour le 4^e trimestre), soit une progression légèrement plus rapide que celle observée au plan national (+ 1,5 %). Elle fléchit trimestre après trimestre mais affiche une dynamique relative dans un contexte d'inflation nulle. La croissance du SMPT (salaire moyen par tête) ralentit également, avec une hausse de 1,2 % ; elle reste légèrement inférieure à celle observée au niveau national (+ 1,3 %). Le SMPT francilien s'établit à 3 172 euros.

■ Les DPAE ralentissent

À fin février, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en hausse de 2,5 % sur un an glissant, sous l'influence principalement des CDD de moins d'un mois (+ 3,5 %). Cependant, comme le mois précédent, le nombre total de DPAE sur les trois derniers mois stagne par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. Sur trois mois, les CDD courts progressent de seulement 0,5 %, loin des taux de croissance affichés depuis trois ans.

Le nombre de DPAE en CDI continue de diminuer (- 0,9 % sur un an glissant). Sur les trois derniers mois connus, la baisse des DPAE en CDI est plus marquée (- 1,4 %). Les CDD de plus d'un mois maintiennent une légère hausse sur un an glissant (+ 1,0 %). Cependant, sur trois mois, la tendance est à la baisse (- 2,5 %).

L'Urssaf Ile-de-France, observatoire statistique régional

Au fil des formalités remplies par les personnes physiques ou morales qui déclarent et paient des cotisations et des contributions sociales, les Urssaf collectent des données essentielles sur le tissu économique, l'emploi et les revenus du travail dans leur région de compétence. L'Urssaf Ile-de-France est compétente auprès des acteurs économiques installés dans la région. En 2014, elle a collecté 103 milliards d'euros de cotisations pour financer les prestations de Sécurité sociale.

Indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Ile-de-France

Évolution annuelle à fin février 2015

Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 12 mois glissants)	+ 2,5 %
Nombre total de DPAE (hors intérim) (sur 3 mois glissants)	- 0,1 %
Nombre de CDI (sur 12 mois glissants)	- 0,9 %
Poids des CDI dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	14,5 %
Nombre de CDD de plus d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 1,0 %
Poids des CDD de plus d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	12,1 %
Nombre de CDD de moins d'un mois (sur 12 mois glissants)	+ 3,5 %
Poids des CDD de moins d'un mois dans le total CDI + ensemble des CDD (sur 12 mois glissants)	73,4 %
Nombre de DPAE en CDI (sur 12 mois glissants)	1 024 304

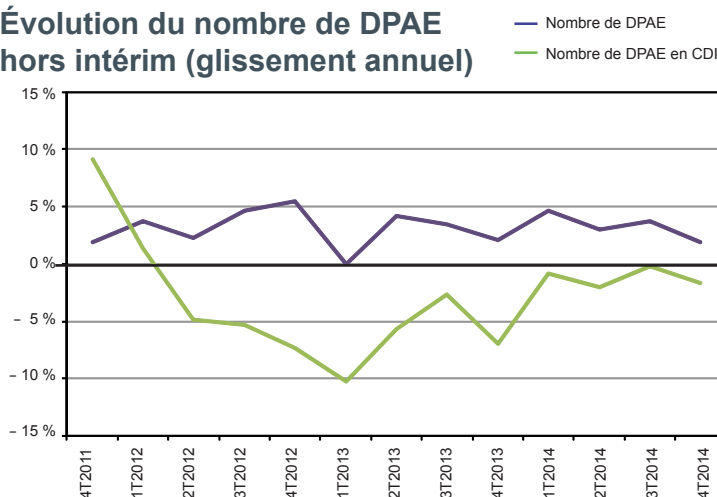
Évolution annuelle à fin décembre 2014

Effectifs salariés	+ 0,3 %
Salaire Moyen Par Tête	+ 1,2 %
Niveau des effectifs privés (données désaisonnalisées)	4 526 531

Évolution annuelle du 4^e trimestre 2014

Assiette salariale	+ 1,5 %
--------------------	---------

Évolution du nombre de DPAE hors intérim (glissement annuel)



Évolution de la masse salariale, effectifs et salaires moyens

